

VILLE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

**Séance du
15 décembre 2023**

Date de la
convocation :
8 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

Nombre de Membres

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

OBJET :

Tarifs pour l'année
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Valery-sur-Somme, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Daniel Chareyron**, Maire de St Valery-sur-Somme.

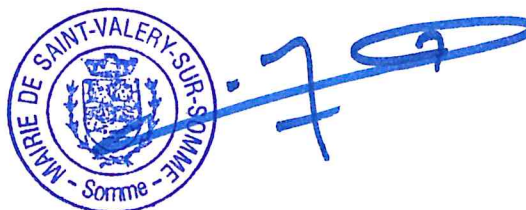
Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception d'Anne Sauvé excusée et ayant donné procuration à Caroline Watrigant, Clémence Froissart-Senlis, excusée et ayant donné procuration à Daniel Chareyron, Marie-Hélène Deneuille, excusée et ayant donné procuration à Alexandra Ponchel, Josiane Paléro excusée, Jacqueline Becquet excusée, Thelma Delebarre absente.

Alexandra Chaudet-Ponchel a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2024 tels que repris dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,





semaine pour les familles de valéricains et les loueurs	Pass de 7 jours glissants calendaires
Stationnement payant : la carte « invité »	20 € pour une carte. Une seule carte peut être établie par foyer. La carte est établie au nom du résident valéricain demandeur, lequel doit habiter dans la zone payante. La carte est valable dans un périmètre limité aux abords de l'habitation, excluant la location saisonnière
Stationnement pour les loueurs de salle	40 € pour 7 jours
Taxe pour non réalisation de places de stationnement	5 950€
Accès au quai Jeanne d'Arc	La 1 ^{ère} télécommande est gratuite, les suivantes : 40€
Redevance pour emplacement de Taxi	234€ par an
Raccordement à la borne électrique de la halte fluviale	2€ de l'heure
Eau et assainissement <i>Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024</i>	
Eau	<p><u>Part fixe</u> : 26€ par semestre <u>Part proportionnelle</u> : 0,79€ <u>Location de compteurs</u> :</p> <p>de 12 à 20 mm : 10,40€ par semestre de 30 mm : 20,57€ par semestre de 40 mm : 30,47€ par semestre de 60 mm : 33,49€ par semestre de 60 mm combiné 15 : 41,94€ par semestre de 80 mm combiné 20 : 50,47€ par semestre de 100 mm combiné 30 : 67,04€ par semestre</p> <p><i>Lors de résiliation ou d'arrêt de compte, les abonnements seront payables prorata temporis, pour le service de l'eau comme pour le service de l'assainissement.</i></p> <p>Prix de l'assurance contre les fuites : 14,56€</p>
Assainissement	<p>*Part fixe : 41,60€/semestre *Redevance proportionnelle : 1,25€/m3</p>
Redevance Assainissement (raccordement au réseau assainissement)	<p>270€ par logement ou emplacement de camping caravanning ou parc résidentiel de loisirs situés à Saint-Valery-sur-Somme 1256€ par logement ou emplacement de camping caravanning ou parc résidentiel de loisirs situés à Arrest ou à Noyelles-sur-Mer.</p>
Frais de remise en service ou de résiliation de compte	56,78€
Diagnostic d'assainissement	149,25€
Raccordement au réseau d'eau (travaux)	1241€
Raccordement au réseau assainissement (travaux)	1241€